

LES ATOUTS DE LA RESIDENCE

Vous pouvez bénéficier de :

- **Repas élaborés** par notre partenaire Solicook.



- **Des animations** : un programme sera proposé en fonction des attentes et des besoins. Chaque animation reste à la charge du participant.

- **Présence sur place d'un Service d'Accueil de Jour** qui propose des activités ludiques, d'apprentissages, des sorties. (sur notification MDPH)



- **Un interlocuteur unique** pour la gestion locative de votre logement.
- Un système de **vidéo surveillance extérieure** pour sécuriser la résidence.
- La **présence d'un travailleur social** en semaine **et** certains samedis.

PLAN D'ACCES



Idéalement situé, vous trouverez à proximité :

- la principale zone commerciale ludovicienne : **Grand frais, Leclerc, Intersport, station service**
- La **gare SNCF** de Saint Louis et le principal axe autoroutier menant vers Mulhouse, Strasbourg
- **Les zones frontalières** avec la Suisse et l'Allemagne

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Renforcé :
Tél : 03.89.69.17.05

Joignable du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00
14h00 à 17h00

Pour tous renseignements



Logements inclusifs Apei Sud Alsace



14 rue François Antoine Xavier Wittersbach
68300 SAINT LOUIS

Tél : 03 89 69 17 05
Port : 06 42 63 86 60

Email : habitatsaintlouis@apeihirsingue.org

Eric Bouré
Florence Chiffлот

Siège social : APEI SUD ALSACE
41 rue du Général de Gaulle 68560 HIRSINGUE
Tél : 03 89 40 50 64—Fax : 03 89 40 57 28

DES LOGEMENTS ADAPTES

18 logements de type F2 ou F3 de 46 et 73 m² équipés :

- d'une cuisine équipée
- d'une salle de bain à l'italienne
- d'un grand espace de vie : séjour et cuisine ouverts
- d'un balcon

En option :

- un parking

Tous les logements sont construits dans les normes d'accessibilité pour personne à mobilité réduite et de bâtiment basse consommation pour réduire l'impact des charges d'énergie.

Ils ouvrent droit à l'Aide au Logement selon les conditions de la CAF.

Les logements se trouvent à proximité du centre ville : écoles, mairie, commerces.

DESTINES A

- Toutes personnes en situation de handicap souhaitant vivre seule, en couple, avec un membre de sa famille ou souhaitant vivre en colocation ,
- Ayant une notification d'orientation vers un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- En fonction des disponibilités, ces logements peuvent être loués à toute autre personne.

UN PROJET INNOVANT

... qui répond à un **manque de réponses pertinentes sur notre territoire**, aux besoins d'un accompagnement renforcé au domicile des personnes en situation de handicap (ou actuellement en Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés) avec un **projet d'habitation inclusive**.

Cet habitat offre une alternative entre le logement autonome et l'hébergement en institution.

Le service SAVS renforcé

Ce service social spécialisé pour les personnes en situation de handicap apporte écoute, information, conseil et un accompagnement personnalisé. Il constitue une alternative à la vie en institution.

Sa mission est d'apporter l'aide, l'accompagnement nécessaire pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre en autonomie, en sécurité et aussi de promouvoir leur inclusion sociale.

Accompagnement individuel du projet de vie

L'accompagnement vise l'apprentissage ou le maintien de l'autonomie et concerne les domaines suivants :

- Gestion du quotidien : alimentation, courses, ménage
- Démarches liées à la santé

- Démarches administratives et budgétaires
- Appropriation de son logement, des espaces collectifs
- Participation à des activités de loisir
- Recherche d'un emploi adapté
- Soutien à la parentalité
- Coordination avec les partenaires

Chaque personne bénéficie d'un projet personnalisé adapté, fruit d'une réflexion menée en commun, entre la personne, l'équipe d'accompagnement, son représentant légal et/ou sa famille.

Accompagnement collectif pour créer du lien, partager et sortir

Le SAVS renforcé propose aussi des temps collectifs, visant à rompre l'isolement, participer à la vie sociale et favoriser l'inclusion dans la citoyenneté.

Il accompagne les personnes vers l'ensemble des services offerts par la collectivité.



L'accompagnement SAVS renforcé est gratuit. Il est formalisé par un projet individualisé.